

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 72 (1933)
Heft: 42

Artikel: Pont pichard
Autor: H.Ch.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225462>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÜ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

FRANÇOIS FIAUX

1872 — 1933.

FE Conteuro vaudois est en deuil. Une profonde émotion étreint l'âme de ses rédacteurs, de ses administrateurs. François Fiaux, le président de son Association, n'est plus.

A le voir cheminer, battant le sol de son pas ferme et robuste, que lui aurait envie le montagnard de nos Alpes, à voir son énergie, qui décelait le capitaine de carabiniers, dur pour lui-même, qui se serait douté qu'un mal affreux le minait. Atteint dans ses forces vives depuis longtemps déjà, il n'en laissa rien paraître, servi par une volonté tenace qui avait fortement marqué son empreinte sur son visage. Ce n'est que lorsque ce soldat fut mis hors de combat et terrassé qu'on put mesurer la gravité du mal.

Il s'en est allé avec son intrépidité, son stoïcisme habituels. Une belle âme s'est envolée, un grand cœur ne bat plus. Nous qui le pleurons, ressentons douloureusement le coup de poignard jeté dans la chair de nos affections...

François Fiaux sut se dépenser sans compter : pour lui, rendre service c'était s'offrir tout entier. Il se donna à tout ce qu'il considérait comme sa famille : aux siens d'abord ; à ses fidèles amis, les carabiniers ; au Chœur d'Hommes de Lausanne ; au *Conteur vaudois*, enfin.

C'était au début de 1914. Notre journal traversait une période difficile. Sa situation financière était chancelante, son existence menacée. Il allait cesser de paraître. Une affaire de mois, quoi !

François Fiaux intervint. Vaudois de vieille souche, attaché de toutes les fibres de son être au sol natal, aux traditions de notre canton, il ne pouvait se résoudre à voir s'éteindre la flamme du journal qui incarnait pour lui l'âme des aieux, leur façon de sentir, de s'exprimer, de vivre. Il se sentait fils de ce terroir. Il aimait la simplicité de ses habitants, — parce qu'il était lui-même tout simplicité, — il aimait leur cordialité, — il était cordial, — leur honnêteté, — honnête il le fut jusqu'au scrupule, — leur bonhomie et leur bon sens qu'il sut éléver très haut en lui. Il prenait plaisir au patois de nos pères ; il y retrouvait la voix du passé. Il fallait sauver le *Conteur* et agir. (N'était-il pas lui-même actionnaire ?)

Avec le bel enthousiasme et l'entrain communautatif qui étaient le fond de sa nature, il sut en peu de jours trouver les concours nécessaires. Autour des deux rédacteurs de l'époque, les toujours regrettés Julien Monnet et Victor Favrat, il groupa un certain nombre d'amis qui souscrivirent les parts utiles. La Société des Amis du *Conteur*, — Fiaux, président — était fondée. Son journal vivrait. Ainsi le voulait une volonté ferme.

Et il vécut. Il surmonta l'orage. Le bond que lui faisait faire François Fiaux a permis au *Conteur* d'atteindre le seuil du quatrième quart de son existence.

Nous n'oublions pas cela dans ces jours de deuil. Le *Conteur* apporte à la mémoire du défunt son tribut de reconnaissance. Il rend hom-

mage à sa bonté, à sa générosité. Il souffre de la douleur de sa famille, dont il était le chef sûr. Il adresse à celle-ci l'expression de sa sympathie émue et de sa profonde gratitude. J. C.

PONT PICHARD

NOS lecteurs savent qu'il est de coutume, lorsqu'on achève la construction d'un édifice public, d'enfermer, dans un tube ou une boîte de plomb, certains documents de l'époque. Et ce qui nous semble, à nous, d'intérêt fort relatif, provoquera l'étonnement des générations futures.

C'est ce qui s'est produit lors de la réfection du Grand-Pont. Les ouvriers des entreprises Oyex, Chexex et Bellorini ont mis à jour trois caisses de plomb, rectangles très allongés. Ces caisses se trouvaient dans le dé situé à l'extrémité Nord-Ouest du Grand-Pont, c'est-à-dire près de la plateforme du Lausanne-Ouchy.

* * *

Il y avait, dans ces caisses, des tubes de verre dans lesquels étaient soigneusement enfouis papiers et documents. Comme toujours, les uns présentent un vif intérêt d'autres moins. Ceux qui datent de l'époque de 1844, date de la construction du nouveau pont, présentent un tout autre attrait que les papiers mis en 1892, année de la réfection de cet édifice.

Il s'agit alors de règlements communaux, d'annuaires et d'autres brochures qui ne sont pas encore assez âgées pour nous étonner.

* * *

On n'a pas ouvert tous ces tubes, mais l'un d'eux était en mauvais état. Il avait été entouré de sciure, sans doute pour sa protection. Cette sciure s'étant décomposée, s'est transformée en une boue noirâtre qui a malheureusement détérioré les documents.

Par exemple un « tableau des monnaies de l'époque » a subi de la sciure d'irréparables outrages. Par contre, un « prix-courant des daguerréotypes », de P. Lerebours, n'est pas mal conservé. Il y a une « Constitution vaudoise », imprimée par Hignou ainé et différents autres documents d'intérêt inégal.

* * *

Le dé portait l'inscription :

Adrien Pichard
ingénieur
1839-1844.

Les trouvailles les plus intéressantes sont certainement les pièces de monnaies et les médailles contenues dans la caisse de plomb en mauvais état. Citons une pièce de 40 batz en argent, avec l'écusson vaudois, et datée de 1812, une pièce de 20 batz, de 1810, une pièce de 10 batz, de la même époque, et qui a le format de notre pièce d'un franc actuelle, mais beaucoup plus mince. Voici une médaille de l'Assemblée du Grand Conseil du Canton de Vaud de MDCCCLIII, le 14 avril, avec l'aigle au verso. Puis une médaille, qui doit être un prix, « pour ouvrage distingué ». Encore une médaille, mais de grand format celle-là et qui porte comme inscription : « En l'honneur de Frédéric César de La Harpe, le

Canton reconnaissant (30 mars 1798). Dernière séance de la représentation provisoire du Pays vaudois. An I de la république helvétique, une et indivisible, an VI de la République française. A l'envers de la médaille : un faisceau surmonté du chapeau jacobin. Et cette devise : « Régénération ».

Parmi les journaux que l'on a mis à découvrir, citons : *La Feuille d'Avis de Lausanne*, *Le Conteur Vaudois*, *La Revue* et *la Petite Revue*, *Le Nouvelliste vaudois*, *Le Courier suisse*, *Gazette des campagnes*, *L'Estafette*, *La Gazette de Lausanne*, etc., etc.

* * *

Il est probable que ces intéressants documents du siècle passé seront enfouis de nouveau lorsque le Grand-Pont sera terminé. Nous ignorons si tous les tubes seront ouverts ou simplement remplacés, accompagnés de documents de notre époque.

Et ne terminons pas ces lignes sans dire que nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Gillard, du Service lausannois de la voirie.

H. Ch.



ON CEINTENERO

EINT AN ! l'è tot parâi oquie. S'ein passe de cllião z'affère ceint an doureib. Lâi ein a dâi lèvâie de sêlao et de dzein, et de tiutchâ assebin, crelote ! Onna dzein que l'a ceint an l'a tot parâi medzî la mâtî de son pan et bu bin quaque casse de tote sorte d'affère.

Mâ, lâi a ceintenero et ceintenero. Stisse que vo vu dere l'è clli que l'ant fê la fita l'autr'hi, pè Lozena. S'agessâi de l'Ecoûla normala que recorde lè régent et lè régente. Eh bin, devant la ceint an, lâi avâi min d'écoule dinse. Adan, po régent, on pregnâi cô que sâi que l'avâi fauta de gagnâ, on tapaseillon, on cordagnâ, ion que savâi tannâ lo couai, et assebin cliche dâi mousse.

Mimameint, dein' clli teimps, dein la coumouna de Bordzu, l'avant châi on sordat, on tot vilhio, que l'avâi fê la guerra avoué Napoléon, — l'onellio, — pas cliche de septanta. L'etâi, pardieu, bin benhirâo. Quauque teimps aprî, on camerardo lo reincontro que l'allâve pè lè z'ottô po repâtassî lè z'écoulette trossâie et lâi fâ dinse :

— Adan, Noé — on lâi desâi dinse — a-to condzî que te pâo dinse verenâ ?

— Condzi, l'è su. Te comprend ! L'ant fê onna novalla loi que sâi que lè régent dusant savâ liaire et écrire. Adan m'â faliu via...

* * *

Clli vilhio régent que vo dio, l'avâi dâi z'ecouli que lo fasant à pèri. De la cassibraile, se vo voliâi. Lo syndico lâi desâi on dzo :

— Crâio bin, régent, que lè z'einfant sâ fotant de vo !

— Et mè de leu ! que l'avâi repondu.

* * *